



M. le Directeur Académique,

Il a été décidé par le Ministère cette année que le mouvement intra-départemental des enseignants devait subir de nombreux changements. Nationalement, le SE-Unsa est opposé à la mise en place dans l'urgence de ces nouvelles règles qui touche bien évidemment les enseignants, mais aussi les services des DSDEN.

Parmi ces changements, certains seront perçus selon nous comme positifs et vécus comme justes par les enseignants du 1^{er} degré. (Prise en compte dans les barèmes de points pour rapprochement de conjoints, ou encore des points valorisant la formulation d'un même premier vœu).

Par contre, et même si les objectifs de couvrir de façon plus homogène le territoire départemental pour mieux répondre à la diversité des besoins, de stabiliser les équipes, voire même d'accroître les nominations à titre définitif, sont des vœux pieux partagés par tous, ceux-ci ne sauraient se faire sans discussion, sans réflexion approfondie, sans en peser les conséquences sur les carrières.

Nous aimerions bien sûr rester optimistes sur le fonctionnement du logiciel lors de l'extension qui attribuera des postes après sans doute une mûre réflexion. Cependant, notre confiance est plus grande encore dans vos services « humains ». Il existe, certes, aujourd'hui déjà, bien des situations de collègues nommés « largement » sur une circonscription. La composition du poste a été réfléchie, conçue, humainement, par vos services, la gestion est assurée, de la même façon par les secrétariats de circonscription et les collègues sont donc traités humainement. Notre confiance dans cette gestion est grande. Si celle-ci existe aujourd'hui, nous sommes persuadés que cela sera encore le cas suite à ce nouveau mouvement, où de nombreux collègues seront nommés dorénavant à titre définitif sur ces postes « larges ».

Cependant, le flou intégral qui entoure la façon dont le logiciel va gérer les choses, les incertitudes qui règnent sur le bilan des résultats et donc sur le bienfondé des « réflexions » du logiciel, nous incitent à vous demander la mise en place d'un garde-fou, donnant en quelques sortes un droit à l'erreur aux enseignants pour ce mouvement nouvelle formule.

En effet, il ne suffit pas pour stabiliser les équipes de se débrouiller pour que nos collègues y soient nommés à titre définitif. Il faut tout d'abord que les enseignants soient satisfaits de leur poste. S'ils ne le sont pas, et si de plus ils y sont « coincés », car nommés à titre définitif, cela ne pose pas selon nous, les bases nécessaires à un réel bien-être au travail. On est là dans de la gestion RH à grande échelle.

Ainsi, selon nous, il apparaît capital, évident et surtout rassurant que chaque enseignant puisse, dans un an, renoncer à son poste obtenu à titre définitif au mouvement de cette année, avant de procéder à son mouvement 2020, si ce poste n'a pas été demandé explicitement par un vœu précis dans sa liste 1.

Pour conclure donc, afin de ne pas marquer une opposition franche à cette circulaire qui s'impose à nous, et risquer par là-même de bousculer le calendrier et de rajouter du trouble à la situation, nous espérons donc un signe fort de votre part garantissant aujourd'hui une alternative humaine à l'intelligence supposée d'un algorithme qui n'a pas encore fait ses preuves.

M. Le Directeur Académique, nous vous remercions.